

25. Nous nous engageons à promouvoir l'application efficace de la Déclaration sur les principes et droits fondamentaux du travail et son suivi de l'Organisation internationale du travail (OIT). Nous saluons également l'adoption de la Convention de l'OIT sur l'élimination des pires formes du travail des enfants. Nous avons en outre l'intention d'accélérer la collaboration avec les pays en développement afin d'accroître leur capacité de s'acquitter de leurs obligations. Nous appuyons le renforcement de la capacité de l'OIT d'aider les pays à appliquer les normes fondamentales du travail.

26. Nous saluons également la coopération croissante entre l'OIT et les IFI dans la promotion d'une protection sociale appropriée et de normes fondamentales du travail. Nous exhortons les IFI à intégrer ces normes dans leur dialogue sur les politiques avec les pays membres. De plus, nous insistons sur l'importance d'une coopération efficace entre l'OMC et l'OIT concernant les dimensions sociales de la mondialisation et de la libéralisation du commerce.

## **VI. Approfondir le partenariat de développement**

27. Les pays en développement sont des partenaires essentiels à l'ère de la mondialisation. Nous sommes résolus à travailler avec eux, et spécialement avec les pays les plus pauvres, afin d'éliminer la pauvreté, de mettre en œuvre des politiques efficaces de développement durable et de développer leur capacité de mieux s'intégrer à l'économie mondiale, leur permettant de la sorte de bénéficier des possibilités offertes par la mondialisation.

- Nous continuerons de fournir un soutien et une assistance substantiels aux pays en développement et en transition à l'appui de leurs propres efforts pour ouvrir et diversifier leurs économies, démocratiser et améliorer la gestion publique et protéger les droits de la personne.
- Nous nous efforcerons d'augmenter graduellement le volume d'aide publique au développement (APD), et de diriger cette assistance vers les pays les mieux placés pour s'en servir efficacement.
- Pour alléger le fardeau de la dette à l'avenir et faciliter le développement durable, nous convenons d'augmenter la part du financement consenti sous forme de subventions dans l'APD que nous accordons aux pays les moins avancés.
- Les organisations non gouvernementales ont, elles aussi, un rôle important à jouer.
- Même si l'aide internationale et l'allègement de la dette sont manifestement importants, leur efficacité reste tributaire de mesures nationales avisées favorisant une réforme économique et structurelle et une saine gestion publique, où le secteur privé et la société civile peuvent jouer un rôle productif.
- Nous comptons accélérer notre collaboration avec les pays en développement et les institutions multilatérales pour accroître la capacité de ces pays d'exercer leurs droits et de s'acquitter de leurs obligations dans le système commercial international de sorte qu'ils puissent profiter pleinement de la libéralisation du commerce et ainsi contribuer à la croissance économique mondiale.